

LE JOURNAL LYONNAIS



PARAISSANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS & VENTE
21, Rue de Lyon, 22

ABONNEMENTS { LYON ET RHONE. — Trois mots, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr. } ADMINISTRATION & RÉDACTION
DÉPARTEMENTS. — — 8 — 15 — 30 } 3, Rue Stella 3,

LA DISCIPLINE

Nous n'avons pas eu le temps hier de commenter un fait peu important, en apparence, mais qui est au fond très-sérieux.

Il résulte d'une note du *Constitutionnel*, que M. le colonel Stoffel, ancien attaché militaire à l'ambassade de Prusse, auteur des rapports militaires si concluants sur la puissance militaire de la Prusse, a été condamné disciplinairement à un mois de forteresse.

Cette condamnation est motivée par la publication d'une préface placée en tête du recueil de ses rapports militaires.

Ayant peu de goût pour les préfaces en général, nous avouons qu'ayant lu et médité les rapports du colonel Stoffel, nous avons négligé son entrée en matière.

La nouvelle du *Constitutionnel* a éveillé notre attention, et nous dirons sans détour que le colonel Stoffel a encouru non-seulement la peine disciplinaire qui le frappe, mais encore le reproche très-grave d'avoir donné l'exemple de l'indiscipline.

Que n'y a-t-il pas dans cette préface !

Les attaques les plus violentes contre l'Assemblée nationale, contre M. Thiers et le général Trochu, contre le gouvernement de la Défense nationale, ces attaques alternent avec les injures adressées à la France.

Et tout cela pour arriver à cette conclusion :

« Croire qu'on puisse donner aujourd'hui, à l'armée française, une discipline forte et durable, c'est ne pas comprendre ce qui constitue véritablement la discipline. Comment parviendrait-on à la rétablir dans l'armée, puisqu'elle n'existe pas dans la famille. C'est là qu'il importerait de la rétablir avant tout.... »

« Que fait on, d'ailleurs, en dehors de la famille, c'est-à-dire dans les écoles, dans les pensions ou dans les lycées, pour développer le respect dû aux parents; la croyance en Dieu, le sentiment du devoir, l'obéissance à l'autorité et aux lois ? Rien, ou si peu que rien.

« Il en résulte que nous versons annuellement dans l'armée un contingent de jeunes gens qui, pour la plupart, n'ont puisé aucun principe de religion ou de saine morale, et qui sont habitués, depuis leur enfance, à n'obéir à personne, à tout discuter et à ne rien respecter.

« Et nous aurions la prétention de discipliner tout d'un coup dans l'armée, par les moyens de rigueur usités, cette jeunesse indisciplinée et sans principes ?

« C'est ne pas se douter que la discipline dans l'armée n'est autre chose que la discipline dans la vie, c'est-à-dire le sentiment du devoir, l'obéissance envers des personnes désignées, enfin le respect du principe d'autorité et d'institutions établies. »

On le voit, l'acte d'accusation est formel et brutalement dressé.

En admettant que tout cela soit rigoureusement vrai, ce qui ne l'est que relativement, M. le colonel Stoffel aurait dû savoir que « le respect des principes d'autorité et d'institutions établies » lui interdisait de le dire.

Un militaire ne peut rendre publiques ses pensées qu'avec l'autorisation de ses chefs hiérarchiques.

De quel droit M. le colonel Stoffel exigerait-il le respect de ses subordonnés, après avoir traité de menteurs le chef du pouvoir exécutif de la République française, le général Trochu, le maréchal de Mac-Mahon ?

Sans doute l'indiscipline, non-seulement dans l'armée, mais dans la nation, a été une des causes de nos désastres.

Sans doute, il faut un grand effort de régénération pour que la France redevienne la grande puissance continentale.

Mais le mal s'aggraverait au lieu de s'amoinrir, si l'exemple de l'indiscipline partait de haut.

Soyons modestes, tous tant que nous sommes; efforçons-nous de rester dans notre sphère; travaillons à la réhabilitation par l'accomplissement de nos devoirs de citoyen et de patriote.

A ces conditions, nous pourrions espérer d'effacer le passé et d'assurer l'avenir.

Le rôle des bavards est fini : place aux hommes d'action.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 20 juillet 1871.

Les élections municipales, pour le second tour de scrutin, ont eu lieu aujourd'hui.

Il y a eu malheureusement à constater, de la part des électeurs, une indifférence plus grande encore que dimanche dernier à déposer leur bulletin de vote.

Versailles, le 30 juillet 1871.

M. Millaud, député du Rhône, et M. Férouillat, conseiller municipal de Lyon, député du Var, ont eu plusieurs entretiens avec M. Puyyer-Quertier, ministre des finances, et M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, au sujet de la situation financière de Lyon.

Les ministres ont très-bien accueilli les observations de ces députés.

M. Thiers est également très-bien disposé pour la ville de Lyon et aurait déclaré qu'il tient à ce qu'elle remplisse ses engagements.

Paris, 29 juillet 1871.

La réunion de la gauche modérée n'a pas examiné, hier, le projet de sa fusion avec l'extrême gauche. Le projet avait été, précédemment, repoussé.

Le troisième conseil de guerre est convoqué pour jeudi.

Dacosta, le secrétaire de Raoul Rigault, est arrêté.

Un projet de crédit de 218 millions pour le ministère de la guerre a été présenté jeudi à la commission du budget.

On assure que la majorité de la Commission du budget est favorable à l'impôt sur les revenus, proposé par M. Casimir Périer.

La Commission a discuté hier l'impôt sur le revenu de la Rente.

Nouvelles de l'étranger

Madrid, 29 juillet 1871.

Le budget sera arrêté sans recourir à l'impôt sur la Rente ni à une retenue de 20 0/0 sur les traitements.

La rente des Cortès est fixée au 1er octobre.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

Le ministre des finances prend ses dispositions pour soumettre le budget à la discussion de la Chambre, le 15 août. Dans l'entourage du chef du Pouvoir exécutif et des ministres, on désirerait qu'après le vote de ce budget, la Chambre prit de longues vacances, que nos administrateurs emploieraient à la réorganisation de leurs bureaux, et aux réformes personnelles et financières à y introduire.

Parmi ces réformes, il en est une qu'étudie avec attention M. Puyyer-Quertier, c'est celle de la suppression des recettes particulières, par voie d'extinction, cela va sans dire.

C'est la Banque de France qui serait chargée de faire les recouvrements effectués en ce moment par les receveurs particuliers.

LES PRUSSIENS EN FRANCE

Le ministère des finances fait préparer en ce moment les 20 millions de francs qui devront être livrés, le 31 juillet, aux autorités allemandes pour frais de séjour des troupes en France.

Le Gouvernement espère avoir acquitté le 25 août le second demi-milliard; ce versement amènera l'évacuation des départements du Loiret, de Seine-et-Oise et de la Seine.

Le séjour prolongé des troupes allemandes en France commence à causer de sérieuses inquiétudes à l'état-major prussien, au point de vue de la discipline, dont les troupes de Sa Majesté germanique s'écartent de jour en jour davantage, s'il faut en croire une récente circulaire du général de Manteuffel au cabinet de Berlin.

Relatant les faits d'insubordination qui se multiplient dans les corps d'occupation, le noble baron n'hésite pas à les attribuer à « l'influence malsaine de ce peuple ingouvernable, qui s'appelle le peuple français. »

Et il ajoute : « Il est urgent, dans l'intérêt supérieur de la préservation de cette discipline qui fait la force et la gloire des armées allemandes, que le gouvernement de S. M. I., tout en sauvegardant la vigoureuse exécution des clauses du traité de paix, avis promptement »

Feuilleton du JOURNAL LYONNAIS

LE MAÎTRE D'ÉCOLE

XVIII

Brutus ne répondit pas davantage; Grand-Louis continua :

— Ma foi, que ce soit l'argent du père ou l'argent du fils, c'est toujours du bien mal acquis.

A cette dernière parole seulement, Brutus se releva et repartit, mais avec un reste de cette crainte qu'il n'avait pas encore secouée :

— Il n'y a pas de bien mal acquis que celui qui est volé, et il n'y a pas de voleur chez nous, entendez-vous ?

— Il n'y a pas de quoi s'en vanter, reprit Grand-Louis, et j'aime encore mieux une voleuse qu'une...

Le mot fut prononcé; car les scrupules de langage ne sont pas encore

descendus au village, et la signification du mot n'était pas douteuse.

— De qui parles-tu ? s'écria Brutus, la pâleur sur le visage.

Le regard et l'accent de Brutus avaient interdit Grand-Louis; mais une femme répondit pour lui :

— Est-ce que vous croyez qu'il existe à Bourgoing une autre fille que votre sœur capable de faire ce qu'elle fait !

— Et qu'est-ce qu'elle fait donc ? dit Brutus en jetant autour de lui des regards menaçants.

— Allez le demander à monsieur Hector de Lugano, il vous le dira, répondit-on d'un côté.

— Il le demande comme s'il ne le savait pas ! s'écria-t-on d'un autre.

Puis de toutes parts :

— C'est ça, qu'il ne leur laisse pas la maison libre tous les jours !

— Vendez-lui de bonnes semelles au maître d'école, pour qu'il ne prenne pas d'humidité pendant qu'il est dehors et qu'ils sont dedans !

— C'est une honte pour le pays !

— Et ça met des bottes par-dessus le marché !

Et mille autres propos qui pleuvaient sur la tête de Brutus, que Grand-Louis considérait toujours en ricanant, sans trop savoir comment il pourrait entamer une querelle avec lui; mais Brutus lui en donna vite l'occasion en s'écriant :

— Ceux qui disent ça sont de la canaille !

Ce fut un haro général au milieu duquel s'éleva la voix de Grand-Louis disant :

— Je le dis, moi ! et je voudrais bien savoir si tu m'appelleras canaille ?

Encore une fois, l'abaissement dans lequel avait vécu Brutus fut plus fort que lui; il jeta de côté les bottes qu'il essayait, il reprit ses souliers en disant d'un air sombre :

— Voyons, laissez-moi tranquille !

Il y avait, disons-nous, dans cette parole de Brutus, un reste de ce sentiment par lequel il laissait prendre à tout le monde le droit de le molester sans raison, car il s'était imaginé que

ce qu'on lui disait était tout simplement une grossière plaisanterie inventée pour le faire enrager, et il ne voulait pas prêter le flanc à la méchanceté des villageois en discutant avec eux.

Il quitta la boutique, mais on le suivit dans la rue, et Grand-Louis lui cria :

— N'allez donc pas si vite, vous pourriez les déranger.

Brutus haussa les épaules, puis, tout d'un coup, il poussa une espèce de cri, se frappa le front et s'arrêta.

La foule se recula de lui comme d'un fou. Véritablement, il avait le visage bouleversé, et cette fois, il regardait autour de lui d'un œil hagard et incertain; enfin, il rencontra le visage de Grand-Louis, il marcha droit au paysan :

— C'est toi, lui dit-il, c'est toi qui as dit que Rosalie était...

Encore une fois Grand-Louis eut peur; il répondit en balbutiant :

— J'ai dit, j'ai dit que monsieur Hector passe toutes ses journées avec

aux moyens d'abrèger le séjour de nos troupes sur le sol classique de la démagogie, PESTE MORALE dont elles ne tarderaient pas à être infectées.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous faisons les vœux les plus ardents pour que les conclusions de M. de Manteuffel soient prises en considération immédiate par son maître.

LE SALUT RÉCIPROQUE

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux et chefs de corps la circulaire suivante :

« Par suite du concert établi entre l'autorité française et l'autorité allemande, il a été décidé que le salut serait désormais obligatoire de la part des sous-officiers et soldats français à l'égard des officiers allemands.

« Mais il est entendu que cette marque de respect sera obligatoire par voie de réciprocité, de la part des sous-officiers et soldats allemands vis-à-vis de nos officiers en uniforme.

« Ainsi tous les sous-officiers et soldats des deux nations seront tenus de saluer les officiers des deux nations ; de leur côté, les officiers des armées française et allemande se salueront réciproquement. »

Nous ne nous méprenons pas sur le sentiment qui a dicté cette circulaire. Nous savons que M. le ministre de la guerre n'est pas de ceux qui consentiraient à « humilier » l'armée française ; nous savons, d'ailleurs, qu'on ne s'humilie pas en étant poli, et qu'être poli n'empêche pas d'être patriote.

Toutefois, ceux qui, comme nous, reçoivent journellement des témoignages de l'irritation profonde qui, dans les territoires occupés, règne entre les populations françaises et l'armée allemande, — irritation qu'ont puissamment contribué à entretenir certains ordres partis de Berlin ou d'ailleurs, — peuvent douter que la circulaire de M. le ministre de la guerre produise l'effet qu'elle cherche.

N'est-il pas à croire, en effet, que l'ordre donné à nos soldats de saluer leurs durs vainqueurs ne soit point exécuté partout avec une ponctualité et une bonne grâce suffisantes pour satisfaire MM. les officiers du roi Guillaume ? N'est-il pas même à prévoir que tel ou tel de nos sous-officiers et de nos soldats profitera de l'ordre donné pour, en ne l'exécutant point, ou en l'exécutant mal, se faire, près de ses camarades, et s'il est puni pour cela, un titre de patriotisme réel ou prétendu ?

Quoi qu'il en soit, puisque l'ordre est donné, puis qu'il émane d'un accord intervenu entre les deux gouvernements, puis qu'il est impossible de revenir actuellement là-dessus, nous croyons que le meilleur conseil à adresser à nos soldats est d'exécuter cet ordre à la lettre.

On sait que, de l'autre côté du Rhin, il a passé en usage de nous reprocher surtout notre indisciplin ; c'est une raison de plus pour nous mettre en mesure, et cela tout de suite, de prouver à l'Allemagne que nos malheurs ont eu la vertu de nous discipliner.

Nous ne sommes pas de ceux, on le sait, qui parlent tous les jours d'aller à Berlin : ce cri nous a coûté trop cher l'an dernier à pareille époque.

Mais nous savons qu'obéir est, pour une armée vaincue, la première condition de se relever dans le présent, et d'aller, dans l'avenir, partout où besoin sera.

(Le Français.)

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, 29 juillet 1871.

Continuons à enregistrer les arrestations des fugitifs de l'Hôtel-de-Ville.

Le coup de filet de la journée a amené quatre à cinq bonnes prises.

D'abord, à Paris, la police a découvert, après de longues recherches, le capitaine adjudant-major François Comte, qui avait défendu les Buttes-Chaumont contre les troupes de Versailles. Ce chef de bande était allé se réfugier dans le quartier des Carrières d'Amérique. Le choix assez logique de cet asile l'a fait découvrir.

Un autre fédéré, non moins capitaine, non moins fugitif, a été pincé la veille à la foire d'Abbeville, où l'ancien pétroleur se cachait sous les apparences aussi modestes que mensongères d'un honnête marchand de parapluies. Cet individu, nommé Perotti, avait été blessé au cou dans l'attaque du couvent des Oiseaux. Sa cicatrice l'a fait reconnaître, et il n'a pas cherché à nier son identité.

A Rouen, le commissaire central a opéré l'arrestation du citoyen Olivier Pain, qui voyageait accompagné d'un prétendu lieutenant du 69^e de ligne.

— Voilà pour l'actif du bilan de la police ; voici pour le passif :

Andrieux, membre de la Commune, a réussi à s'enfuir de Paris et à se réfugier à Londres. Son signalement devait le faire reconnaître aisément : il est borgne. Andrieux s'est mis un œil de verre, à l'aide duquel il a échappé à celui, trop peu défiant, des agents qui le recherchaient.

Hier soir, on a arrêté, boulevard de Strasbourg, le nommé Edouard Charton, ex-colonel fédéré.

Charton avait été, durant le premier siège, chef du 133^e bataillon de la garde nationale, qui fut presque entièrement détruit au Moulin-Saquet. Dès le 18 mars, il se rallia à la Commune avec tout son bataillon et fut nommé colonel, chef de légion. Elu membre de la Commune le 23 mars, il fut délégué à la préfecture de police avec les citoyens Raoul Rigault et Dupont. Il avait pour principale attribution de s'emparer des établissements publics que la Commune voulait occuper.

C'est avec les restes de son bataillon qu'il occupa le ministère des finances et l'hôtel des postes. Il tenta plusieurs fois de s'emparer de la Banque, mais il dut céder devant l'énergique résistance du gouverneur Beslay. On croyait le colonel Charton mort à une barricade ; sa femme avait même pris le deuil.

Pour mettre la main sur les communards qui ont volé, dans les hôtels particuliers et dans la maison de M. Thiers, les métaux précieux et les bijoux, la police a usé d'un moyen des plus ingénieux. Elle a fait afficher dans Paris que, telle rue et tel numéro, on achetait au comptant l'or, l'argent et les bijoux. Beaucoup de recéleurs et de voleurs communards se sont naïvement

rendus à l'adresse indiquée pour proposer l'achat d'objets volés.

La police en a pris ainsi une grande quantité ; mais la mèche a été probablement éteinte, car, depuis quelques jours, il ne s'est pas présenté un seul vendeur à la souricière. Ils ne pourront guère plus se débarrasser des bijoux qu'ils ont pillés, tous les marchands qui les achètent ayant reçu l'ordre d'être très-circonspects dans les achats qu'ils font aux particuliers.

Hier, à neuf heures du matin, en vertu des ordres de l'autorité militaire, trois cent soixante-quatre prisonniers, détenus au Dépôt en raison de leur participation à l'insurrection parisienne, ont été conduits, sous escorte suffisante, à la gare Montparnasse, où ils ont pris le train de Versailles. Arrivés à destination, ils ont, comme d'usage, été remis à la disposition de la grande prévôté.

Le nombre des arrestations opérées pour faits relatifs à l'insurrection devenant de jour en jour moins considérable, il a été décidé que, désormais, les inculpés seraient transférés par les trains ordinaires qui partent d'heure en heure, et non plus par des trains spéciaux qui gênaient toujours plus ou moins le service.

LES CONSEILS DE GUERRE

M. Merlin, colonel d'un régiment du génie en garnison à Versailles, vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour présider le 3^e conseil de guerre, en remplacement du colonel Waldner, dont le régiment vient de changer de garnison.

Le colonel Merlin, ancien élève de l'École polytechnique, est l'un des meilleurs officiers de nos armées spéciales.

Aussitôt qu'il a reçu avis de sa nomination de président du 3^e conseil de guerre, le colonel Merlin a immédiatement pris connaissance des dossiers.

L'ACTION DE LA JUSTICE

On assure qu'à la suite des visites faites par M. Jules Simon à Cherbourg et à rest pour se rendre compte de l'état de l'instruction suivie contre les individus arrêtés pour leur participation aux crimes de la Commune, de nombreuses mises en liberté ont été et vont être ordonnées.

On ne peut qu'approuver, de quelque façon qu'elle soit provoquée, une mesure qui rend à la liberté ceux contre lesquels il ne s'élève aucune charge sérieuse de participation aux attentats qui ont ensanglanté et incendié Paris. Mais le monde judiciaire s'étonne, non sans raison, de voir que M. le garde des sceaux reste étranger à des mesures qui ressortent, ce semble, beaucoup plus de son département que de celui de l'instruction publique et des cultes.

Quelques personnes se croient autorisées à dire que l'intervention personnelle de M. Jules Simon n'aurait pas pour cause une abstention de M. Dufaure, et que, dans cette circonstance, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes aurait, de lui-même, pris les devants sur M. le ministre de la justice.

(Gazette des Tribunaux.)

COURRIER DE PARIS

Paris, 29 juillet 1871.

La ville de Paris vient de contracter un emprunt temporaire de 37 millions de francs avec la maison de Rothschild.

L'emprunt est fait sous forme de bons, payables à trois mois.

L'intérêt, commission comprise, ressort à 8 p. % l'an.

Nous venons de subir une commotion si violente que personne ne fait attention à ce fait étrange, inouï, qui ne s'était pas produit depuis 89 :

Il n'y aura pas cette année, aux environs de Paris, de couronnement de rosière !

Pas de rosière à Montreuil, ni à Suresnes, ni même à Nanterre, ce chef-lieu des rosières, depuis plus de trois cents ans !

Ce n'est pas que les sujets manquent, oh ! mon Dieu, non ! Mais, dans les circonstances actuelles, au moment où les Prussiens occupent encore une partie de notre territoire, les municipalités ont jugé qu'il était convenable de s'abstenir des réjouissances publiques qui sont le corollaire obligé de ces sortes de cérémonies.

On dit bien, à Nanterre, que le nouveau Conseil municipal reviendra peut être sur cette décision, et qu'il y aura couronnement de rosière le 15 août prochain ; mais cette hypothèse ne repose que sur des racontars de village, et ne mérite aucune créance.

En déblayant le sol où doit s'élever un groupe d'écoles, dans le treizième arrondissement, on vient de trouver, caché sous des pierres, 5 millions 200,000 fr., en valeurs diverses, qu'on suppose avoir été enlevés du ministère des finances.

L'honnête employé qui a découvert cette somme s'est empressé d'aller la déposer chez qui de droit.

On lit dans la Patrie :

« On avait agité, il y a quelques temps déjà, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de transférer le magnifique Musée d'artillerie établi depuis de longues années près du dépôt central de Pharme, place Saint-Thomas-d'Aquin, à l'hôtel des Invalides, où se trouvent déjà réunis les plans-reliefs des places de guerre de la France.

La réalisation de ce projet, cependant, bien qu'arrêtée en principe, doit être ajournée jusqu'à nouvel ordre, en raison des événements de sinistre et à jamais déplorable mémoire que nous venons de traverser.

« Mais aujourd'hui qu'à la suite des crimes commis par la Commune, tant de palais, de monuments et d'édifices nationaux n'offrent plus que des ruines ; aujourd'hui qu'il y a nécessité de transférer partout où la chose est possible les services publics qui y étaient autrefois établis, on paraît avoir saisi l'occasion de cette translation presque générale pour installer définitivement le musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin à l'hôtel des Invalides.

« Il vient donc d'être décidé, annonce-t-on de source certaine, que cette installation serait très-prochainement effectuée, et que deux des vastes réfectoires de l'hôtel y seraient affectés.

« Ces réfectoires, construits au rez-de-chaussée parallèlement à la cour d'honneur,

elle dans la maison, et que, le soir, ils vont se promener ensemble dans les chemins.

Brutus baissa la tête ; en effet, ce qui l'avait arrêté tout à coup, c'était le souvenir de ce que lui avait dit Pamela et des informations qu'elle l'avait chargés de prendre pour savoir ce que faisait son futur époux qui quittait le château tous les jours, et c'est cette conduite d'Hector qui venait d'être expliquée d'une manière accablante pour Brutus.

Le fait lui apparut dans une si grande vérité, qu'il baissa le front comme un homme anéanti. Peut-être fût-il resté là une heure immobile, abîmé sous le poids de cette pensée, si on n'était pas venu l'y arracher.

Grand-Louis avait repris courage devant la stupeur de Brutus, et il lui dit insolemment :

— C'est comme ça que ça se passe, et c'est comme ça que les gueux deviennent assez riches pour acheter des bottes, quand les honnêtes gens vont pieds nus !

— Eh bien ! s'écria Brutus, puisque c'est toi qui l'as dit, tu le répéteras devant elle ; et si c'est vrai, nous verons !

Il prit Grand-Louis pour l'entraîner ; celui-ci se dégagea en répondant :

— J'irai si ça me plaît !

— Je te dis que tu viendras ! lui dit Brutus en le prenant à la gorge et en le tirant après lui.

— Voulez-vous me laisser ! voulez-vous me laisser ! s'écriait Grand-Louis, qui malgré sa force ne pouvait résister au bras de fer qui le tenait.

— Viens donc ! viens donc ! répondait Brutus, Brutus qui le tirait toujours en le faisant avancer malgré lui.

Cependant Grand-Louis se défendait en allongeant des coups de pied à Brutus.

Au bout de quelques pas il trébucha et tomba ; mais cela n'arrêta pas Brutus qui se mit à le traîner comme il eût fait d'un enfant. A ce moment Grand-Louis se mit à crier :

— Au secours ! il m'étrangle, à l'assassin !

Les femmes et les enfants poussèrent des cris d'épouvante. Brutus était effrayant ; les yeux lui sortaient de la tête, une pâleur livide couvrait son visage, et quelques hommes ayant essayé de l'arrêter, il les renversa avec violence.

Alors tout se mit à crier, à hurler autour de lui ; le reste de la population qui n'était pas aux champs se précipita aux portes et aux fenêtres, et Brutus parcourut un bon tiers du village au milieu d'un désordre et d'une épouvante pareils à ceux que jetterait la présence d'un loup enragé. Grand-Louis hurlait en se tordant ; mais Brutus l'eût sans doute traîné ainsi jusqu'à sa maison si le curé, attiré par ce bruyant tumulte, n'était sorti de chez lui et ne se fût placé devant Brutus.

A l'aspect du vieillard qui avait été son bienfaiteur, le forcené s'arrêta.

— Qu'est-ce que cela ! dit le prêtre.

Mille voix lui répondirent, toutes

accusant Brutus de crimes qui pouvaient se résumer ainsi :

— Oui, il veut tuer Grand-Louis, parce que celui-ci a voulu lui faire honte de l'inconduite de sa sœur !

— Et les épithètes ne manquaient ni à Rosalie ni à Brutus.

— Vous les entendez, monsieur ! vous les entendez, dit Brutus !

— Oui, il faut les chasser du village, disaient les femmes.

— Il faut l'assommer ! disaient les hommes.

Mais Brutus n'était plus un homme à assommer. Il ne répondait plus que par un coup d'œil à ces menaces ; mais il y avait maintenant dans ce coup d'œil un dédain et une force qui eussent arrêté les plus intrépides.

Le curé cherchait à calmer la fureur braillarde des paysans ; mais n'y pouvant parvenir, il essaya de mettre un terme à cette scène en faisant entrer Brutus chez lui. Mais on lui cria qu'il lui faudrait bien sortir tôt ou tard, et qu'on l'attendrait à sa sortie. (La suite à demain.) Frédéric Soulié.

dont ils ne sont séparés que par des galeries d'arcades, sont on ne peut plus propres à la nouvelle destination qui va leur être donnée.

Chacun d'eux a en étendue et en hauteur les proportions de la nef d'une église.

LES PORTES DE PARIS

Nous avons dit, il y a deux jours, quel était l'état actuel du rempart sur la rive gauche, nous croyons devoir compléter ces renseignements en nous occupant aujourd'hui de la rive droite.

En commençant toujours par l'entrée de la Seine dans Paris, c'est-à-dire par le bastion n° 1, nous trouvons la porte de Bercy ouverte. Les matériaux qui avaient servi à l'édification, sur le bord de la Seine, d'une redoute avancée, encombrant bien encore un peu la voie, mais ils sont tout près à disparaître. La porte de Charenton est terminée, ainsi que celle de Picpus, de Saint-Mandé, de Vincennes, de Montreuil et de Bagnolet.

Il n'y a de murées dans ce trajet que la porte de Reuilly et celle de Montempoivre, contiguë au passage du chemin de fer de Vincennes.

A la porte de Bagnolet, le bastion 13, qui domine la plaine, est presque revenu à son état normal. On a profité des débris des démolitions mêmes pour rétablir les chemins qui conduisent dans toutes les sinuosités de ce bastion si compliqué.

La porte de Ménilmontant est toujours interdite, quoiqu'on ait déjà pratiqué une brèche dans le mur qui la fermait.

Celles de Romainville et des Prés-St-Gervais, on n'y a pas encore touché, et les habitants de la banlieue sont toujours obligés d'aller chercher la porte de Pantin, heureusement peu distante.

Dans tout ce parcours, les fils de fer du télégraphe électrique, coupés, pendent sur le talus; quelques maisons et postes-casernes ont reçu des obus du second siège, et le chemin de fer, un peu mieux entretenu que sur la rive gauche, est complètement supprimé cependant au point où il traversait obliquement le boulevard Sévriér.

La porte de La Villette est ouverte. Les deux passages des canaux de l'Ouercq et de Saint-Denis sont encore en partie obstrués par les pilotis qui en défendaient l'entrée. La navigation s'y opère toutefois, mais avec difficulté.

A la porte d'Aubervilliers, on achève les trottoirs et on répare le poste-caserne n° 5.

Les talus extérieurs de la porte de la Chapelle sont presque entièrement refaits. Les ouvriers sont seulement en train de couper ceux qui fermaient la poterne des Poissonniers.

Il y a encore quelques terrassiers à la poterne de Clignancourt. La poterne de Montmartre est ouverte.

La porte de Saint-Ouen est rétablie. A cet endroit on peut contempler l'unique pièce de marine qui soit sur son affût dans toute l'étendue du rempart. Cet affût, en fer, est compliqué de rouages comme une horloge astronomique. Les enfants du voisinage sont bien heureux qu'on leur ait laissé ce jouet.

La poterne qui conduisait aux docks de Saint-Ouen est toujours fermée d'une grille en fer, quoique la muraille qui la bouchait soit démolie.

A partir de ce point, le rempart, qui depuis la Seine avait repris son aspect pacifique, c'est-à-dire avait été débarrassé des casemates et abris de tout genre qui l'animalaient autrefois, redevient ce qu'il est encore partout sur la rive gauche.

La porte de Clichy est ouverte. A celle d'Asnières les maçons réparent avec activité les pans de mur démolis par le canon du château de Bécon.

De cette porte à celle de Courcelles, le rempart a été complètement refait à neuf avec un soin extrême. C'est le seul point achevé de toute l'enceinte: ça été aussi l'un des plus maltraités.

On répare la porte de la Révolte; à celle de Champarret, les ponts-levis servent encore. On travaille à celle de Villiers. On peut juger à la porte de Sablonville, qui avait été fermée avec des moellons, du peu de résistance aux projectiles du calcaire comparé à la pierre meulière.

La porte des Ternes est en réparation, mais on y passe.

A celle de Neuilly, la chaussée est complètement terminée. La grille seule, brisée et tordue en cent endroits, quelques trous d'obus dans la muraille, les débris du tunnel du chemin de fer de Ceinture rejetés

sur la voie, et les maisons en ruines de l'avenue de la Grande-Armée, témoignent seuls des événements qui se sont accomplis sur ce point.

Les portes Dauphine, de la Muette et de Passy ont été des premières rouvertes.

Celles d'Auteuil, de Saint-Cloud et du Point-du-Jour le sont aujourd'hui. En avant de celle de Saint-Cloud, les tranchées des assiégeants étaient encore intactes il y a quelques jours. En arrière, dans Paris, les épouvantables désastres d'Auteuil et du Point-du-Jour frappent toujours la vue.

La dernière porte, celle de Billancourt, au bord de l'eau, est encore impraticable. Comme le viaduc du Point-du-Jour, elle a beaucoup souffert des deux sièges. On démolit cependant le mur crénelé qui défendait la berge.

En résumé sur les cinquante-neuf portes qui donnaient accès dans Paris, il n'y en a plus que neuf qui soient encore complètement fermées et cinq incomplètement ouvertes.

Nous espérons qu'une fois ces communications rétablies et le rempart remis partout dans l'état où il se trouve entre la porte d'Asnières et celle de Courcelles, le génie militaire n'hésitera pas à commencer à l'extérieur, pour délimiter la zone, le tracé d'un boulevard destiné à relier entre elles toutes les voies qui aboutissent à la capitale. Jamais occasion meilleure ne s'est présentée d'accomplir ce travail si utile et depuis si longtemps demandé.

Un Curé libre a trouvé un remède, facile et insensible, qui guérit pour toujours tous les Cors aux pieds. Envoyer 3 fr. en 13 timbres-poste, on le recevra avec instruction. M. MARTIN, 2, place de la Charité, Lyon
Guérison certaine et assurée avec confiance entière

LA FÊTE DE BIENFAISANCE

Concert à l'Alcazar.

Jamais foule semblable ne s'était vue dans les rues des Brotteaux. Samedi soir, vers huit heures, quand la musique militaire jouant la retraite est arrivée aux abords du palais de l'Alcazar, les flots populaires sont devenus tellement tumultueux qu'on a pu un instant redouter des accidents qui, par bonheur, ne se sont pas produits.

Le service extérieur, nous devons le dire, n'était pas très-bien fait. Pas une barrière, pas un agent ne protégeaient l'entrée, de sorte que le public qui n'entrait pas gênait l'entrée des spectateurs.

A l'intérieur, l'aspect de la salle était féérique. On n'avait pourtant pas allumé complètement le grand lustre pour éviter d'augmenter la chaleur qui était déjà accablante.

De nombreux commissaires civils et militaires s'empressaient, le plus généreusement du monde, à conduire les dames à leurs places. D'ailleurs, tous les fauteuils et toutes les chaises étaient numérotés et aucune confusion n'était possible.

Les places à dix et à cinq francs n'étaient qu'à moitié garnies; en revanche, les petites places et le pourtour regorgeaient de spectateurs, et comme MM. les commissaires affirmaient qu'une très grande quantité de billets avaient été placés dont les possesseurs n'étaient pas dans la salle, nous avons tout lieu de penser que la recette a dû être belle.

Le concert a commencé à huit heures et quart, mais entre l'ouverture brillamment enlevée par l'orchestre et le second morceau du programme, il y a eu un temps d'arrêt assez long, trop long au gré des auditeurs qui se sont légèrement impatientés.

Enfin M. Gaillard est arrivé et dès les premières notes du grand air d'*OEdipe à Colonne* son admirable voix de basse avait rallié tous les suffrages. Le grand air des *Vépres siciliennes* et le duo de *Galathée* avec Mme Marie Cabel ont mis le comble au succès de M. Gaillard, qui a dû être satisfait des chaleureux applaudissements qu'il a justement obtenus.

Mme Marie Cabel a interprété le grand air de *L'Ambassadrice* et le boléro de la *Chantuse voilée* — remplaçant le grand air du *Pardon de Ploërmel*, qui figurait au programme — avec ce talent, ce charme et ce grand art de vocaliste, qui ont valu à la charmante cantatrice la réputation européenne dont elle jouit.

Mme Cabel est toujours jeune et gracieuse, sa voix est toujours aussi fraîche et l'auditoire lui a énergiquement montré quel grand plaisir il éprouvait à la voir et à l'entendre.

Les honneurs de la soirée ont été pour M. Du Laurens.

L'éminent ténor a été accueilli par les Lyonnais comme un enfant trop longtemps éloigné du bercail et que l'on accueille avec des transports d'allégresse.

Ajoutons que M. Du Laurens a pleinement justifié cet engouement spontané de l'auditoire. Dans l'air de *Joseph* et dans le grand air de *Jérusalem*, il s'est montré chanteur accompli dans ces deux genres de musique si opposés.

Sa voix est belle, large, bien timbrée, toujours égale, et pour arriver aux grands effets jamais il n'a recours aux efforts supérieurs qu'emploient tant de ténors et qui sont si pénibles pour ceux qui les entendent.

Des applaudissements unanimes et deux rappels chaleureux ont remercié M. Du Laurens de son bienveillant concours.

L'orchestre, la fanfare de l'artillerie et les trois sociétés chorales ont vaillamment fait leur devoir, et ont complété un excellent programme qui a, de plus, été exécuté scrupuleusement, ce qui n'est pas un mince mérite dans un concert.

Un violent orage, accompagné de coups de vent et de tonnerre, a éclaté sur Lyon et les environs pendant la nuit de samedi à dimanche.

Cet état atmosphérique, qui s'est maintenu pendant la matinée d'hier a empêché l'exécution de la première partie du programme du dimanche de la fête de bienfaisance.

Mais, vers onze heures, le temps s'étant remis au beau, la promenade processionnelle des pontonniers a eu lieu.

Nous rendrons compte demain de l'ensemble de la journée.

CHRONIQUE LOCALE

Le Préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République,

Donne avis,

Que M. le ministre de la guerre a décidé que les chevaux et mulets excédant l'effectif dans les corps d'artillerie ou du train des équipages, seront remis, soit par le corps qui les possèdent, soit par les dépôts de remonte, aux cultivateurs qui en feront la demande, sous les conditions de les nourrir de les entretenir en bon état et de ne les employer qu'aux travaux de l'agriculture, à l'exclusion de tout service de poste ou de messagerie.

Les demandes seront adressées à la Préfecture du Rhône par l'intermédiaire du Maire.

Tout cultivateur devra justifier qu'il possède une exploitation agricole suffisante, à titre de propriétaire, fermier ou métayer, pour employer le nombre de chevaux et mulets demandé.

La demande sera appuyée de l'avis favorable du Maire.

La cession sera constatée au moyen d'un procès-verbal en triple expédition par le sous-intendant militaire assisté d'un officier, délégué à cet effet. L'état, le signalement et la valeur estimative des animaux, au moment de la cession, seront constatés avec soin dans ce procès-verbal.

Les chevaux et mulets seront sous la surveillance des commandants des dépôts de remonte, ou des officiers délégués par eux, ou sous celle des officiers de gendarmerie.

Les juments comprises dans ces cessions pourront être saillies par les étalons de l'Etat, ou par les étalons approuvés, et leurs produits resteront à la libre disposition des cultivateurs, sous la seule condition de déclarer la naissance au sous-intendant militaire qui en donnera avis au commandant du dépôt de remonte, sur les contrôles duquel est inscrite la jument.

Les chevaux mal entretenus mal nourris, ou employés à des travaux autres que ceux de la ferme, seront retirés aux cultivateurs; si leur valeur se trouvait dépréciée, le preneur serait mis en demeure de verser, dans une caisse du trésor, le montant de la dépréciation constatée.

Les cultivateurs seront aussi responsables de tout accident survenu aux chevaux et mulets par suite de mauvais traitements ou de négligence, et tenus également de payer le montant de la dépréciation qui en résulterait.

En cas de maladie grave ou de mort de l'animal, le détenteur en donnera de suite avis à la gendarmerie, qui en prévendra le sous-intendant militaire, afin que ce fonctionnaire puisse faire reconnaître les causes de la maladie ou de la mort. Si la responsabilité du détenteur est engagée, celui-ci

devra rembourser, selon qu'il y aura lieu, soit le montant de la dépréciation constatée, soit le prix intégral de l'animal; dans le cas contraire, le prix de vente de la dépouille du cheval mort est seul réclamé.

Dans tous les cas où la responsabilité du détenteur est engagée, il devra payer, en outre de la somme mise à sa charge pour dépréciation, perte ou réforme, les frais de visite et de déplacement du vétérinaire et ceux de conduite au corps ou au dépôt de remonte indiqué de l'animal qui lui est retiré.

Le détenteur ne pourra remettre à un tiers les animaux qui lui ont été cédés qu'après autorisation du ministre. Tout détenteur qui veut rendre les chevaux ou mulets qu'il a en dépôt ex donnera avis à la gendarmerie, qui en prévendra le sous-intendant militaire.

Dans aucun cas, ils ne pourront devenir la propriété des détenteurs.

Les chevaux, juments et mulets, remis aux cultivateurs, seront repris pour le service de l'armée, à la première réquisition de l'autorité militaire, dans les huit jours qui suivront la notification du retrait. Ils devront être conduits par les détenteurs et à leurs frais, le jour et dans la localité indiqués pour la remise à l'autorité militaire. Cette localité pourra être choisie en dehors du département habité par le cultivateur. Si un cultivateur ne pouvait répondre à cette réquisition, en remettant en bon état le cheval qui lui a été confié, il serait tenu d'en rembourser la valeur intégrale.

Les juments reconnues pleines de neuf mois au moins, ou nourrissant un poulain au moment de la réquisition, ne seront reprises qu'après la parturition et le sevrage du poulain (trois mois). Un délai pourra aussi être accordé pour les chevaux malades.

Les contestations auxquelles pourrait donner lieu le montant des imputations mises à la charge des détenteurs, dans les cas spécifiés ci-dessus, seront soumises à la décision de l'intendant divisionnaire, et, en dernier ressort, à celle du ministre.

Lyon, le 27 juillet 1871.

Les candidats admissibles aux examens oraux, à la suite du concours de 1870, qui, pendant la guerre, ont été nommés sous-lieutenants, à titre auxiliaire, entreront à l'Ecole spéciale militaire, le 1er septembre prochain, comme officiers-élèves, et, à cet effet, ils devront faire connaître leur domicile au ministre de la guerre (Bureau des Ecoles militaires), d'ici au 15 août prochain, terme de rigueur. Passé ce délai, ils seront considérés comme ayant renoncé à la faveur qui leur est faite, et ne pourront être admis à ladite Ecole qu'en se présentant aux concours qui auront lieu à partir de 1872.

MM. de Saint-Victor (1er bureau), et Millaud (7e bureau), députés du Rhône, ont été nommés membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant abrogation du décret du gouvernement de la Défense nationale, du 24 octobre 1870, d'après lequel les israélites indigènes de l'Algérie étaient déclarés citoyens français.

Les morts par immersion deviennent de plus en plus fréquentes.

Dans la seule journée d'hier on a reçu avis de cinq décès de ce genre, d'individus appartenant évidemment à notre ville, constatés par la gendarmerie de Condrieu et Givors (Rhône) et de Vienne (Isère).

Quatre de ces individus étaient des hommes faits, le cinquième était un enfant de dix à douze ans que l'on a retiré du Rhône complètement nu. L'un des noyés portait l'uniforme du 5e régiment de ligne.

Après examen des cadavres par un médecin, ils ont été inhumés sur le territoire des communes où ils ont été trouvés.

Hier dimanche, à trois heures après-midi, aura lieu, dans la grande cour du Palais-Saint-Pierre, la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles de la Société coopérative pour le développement de l'enseignement libre et laïque.

Nous rendrons compte demain de cette solennité.

M. P. Peloux, négociant, demeurant rue de Castrie, n° 10, est allé se plaindre au bureau de police de son quartier que, dans la nuit du 28 au 29 juillet, des malfaiteurs s'introduisaient dans son magasin en faisant sauter la porte qui lui avait été volée, à l'aide d'une voiture sans doute, un coffre-fort qu'il avait négligé de faire sceller à la muraille.

Ce coffre-fort a été retrouvé le matin dans un terrain vague, situé à l'angle du quai Rambaud, mais ouvert et veuf de son con-

tenu, 2,500 fr. en billets de banque et 500 francs en or.

La police est à la recherche des voleurs.

Un vol audacieux a été commis vendredi, à midi, chez M. Curé, marchand bijoutier, quai des Célestins, n° 7.

Un individu, baragouinant un très-mauvais français avec un accent italien prononcé, entre dans le magasin et se fait montrer des bagues. Son choix semble s'arrêter sur une chevalière d'une valeur d'environ vingt francs, notre homme la met à son doigt, cependant il voudrait quelque chose de mieux, le marchand se met en devoir d'atteindre, sur un rayon, une autre boîte; mais quand il se retourne, il ne trouve plus son chaland, qui avait fui sans bruit par la porte restée ouverte, et avec la bague, cela va sans dire.

Une scène scandaleuse, qui avait rassemblé au moins trois cents personnes, a eu lieu avant-hier soir, vers 9 heures et demie, sur la place de Lyon.

Une femme de mauvaise vie, prise de boisson, insultait et frappait un passant qui a déclaré ne point la connaître et voulait frapper également tous ceux qui cherchaient à calmer sa fureur.

La garde urbaine, intervenant, a requis le fiacre n° 134, et cette mégère a été conduite non sans peine au dépôt de la permanence, rue Luizerne.

Il y a environ trois semaines, un chiffonnier de la Guillotière a ramassé un colis (articles serrures, charnières de volets de croisées.) S'adresser, pour les renseignements, à madame veuve Villerette, marchande épicière, propriétaire, rue des Martyrs, 82, au rez-de-chaussée.

Le Journal de Genève publie la nouvelle suivante :

On nous annonce l'arrivée prochaine, dans notre ville, de l'excellent orchestre conduit par M. Luigini, directeur des concerts populaires de Lyon. M. Luigini viendrait à Genève guidé par un but d'humanité, donner un concert au bénéfice des inondés de la Suisse orientale.

Voici, du reste, en quels termes M. Luigini fait part de son projet à l'un de ses amis de Genève, qui a bien voulu nous communiquer cette bonne nouvelle :

« Permettez-moi de vous parler d'un projet que mon orchestre et moi avons formé : Ce serait d'aller, dans quinze jours, donner un grand concert à Genève, au profit des inondés de la Suisse, et témoigner ainsi de la vive reconnaissance de la France — et surtout du département du Rhône — pour l'hospitalité si fraternelle accordée avec tant de bonté à l'armée française lors de sa retraite en Suisse. Nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion d'apporter notre obole à la noble Helvétie. »

On sait que l'orchestre de M. Luigini se compose des artistes du Grand-Théâtre de Lyon, et que les concerts donnés par lui dans cette ville ont obtenu une grande et légitime popularité.

GRAND-THÉÂTRE
TOUS LES SOIRS, A 7 HEURES 1/2

LE
FILS DE LA NUIT
Drame féerique en 5 actes et 8 tableaux
DÉCORS ET COSTUMES NOUVEAUX
TROIS BALLETS
Au sixième tableau
Le Brick en pleine Mer
Combat naval

NOUVELLES DIVERSES

On nous cite un touchant exemple de dévouement maternel, donné par une pauvre femme du nom de Lalanne, habitant le village d'Eparras, dans les Hautes-Pyrénées.

Avant appris que son fils, soldat dans un régiment d'artillerie, prisonnier de guerre à Custrin (Prusse), était gravement malade, la dame Lalanne, quoique ignorant complètement la langue allemande, n'hésita pas à partir, seule et presque sans ressources, pour aller embrasser encore une fois son enfant et tâcher de le ramener en France; ni les fatigues, ni les épreuves de toute sorte de ce long pèlerinage ne rebutèrent sa tendresse.

Tant de courage fut heureusement récompensé et la pauvre mère put retrouver son fils vivant encore et rentrer avec lui dans ses foyers, où d'unanimes témoignages d'admiration et de sympathie ont accueilli son retour.

L'autorité militaire s'est empressée d'accorder un congé au jeune Lalanne, et nous savons que M. le ministre de la guerre, informé du fait que nous venons de raconter, a fait remettre à la mère de ce militaire un secours qui lui permettra de donner à la santé de son fils, malheureusement très-ébranlée, tous les soins dont elle a besoin. (Journal officiel.)

Mgr Delamarre, archevêque d'Auch, est mort mercredi matin.

Mgr Delamarre était âgé de soixante et onze ans.

Nommé évêque de Luçon en 1856, il fut transféré à l'archevêché d'Auch le 20 février 1861.

Il y a en ce moment, à Paris, dit la Liberté, vingt-cinq personnes qui sont terriblement à plaindre : ce sont les mandarins de l'ambassade envoyée par le Fils du Ciel pour présenter à l'ex-empereur les excuses du gouvernement chinois au sujet des massacres de Tien-Tsin.

Voici plus d'un an qu'ils attendent l'occasion de présenter ces malheureuses excuses et que l'occasion ne vient pas.

En revanche, les tails du céleste empereur s'en vont, et l'ambassade s'enfoncé chaque jour plus avant dans ce que les savants d'Occident appellent la débîne. Le Cousin du soleil, auquel ils avaient adressé une supplique désespérée, vient de leur répondre en les menaçant de toutes sortes de supplices chinois s'ils ne trouvaient pas d'argent tout seuls.

Les choses en sont là. L'obligation de mettre au Mont-de-Piété sa robe d'or à soleil vert dans le dos devient imminente pour Tsoug-Hou, le premier ambassadeur; il va falloir que le premier attaché Kao vende son bouton bleu-clair, et son secrétaire, Huug-Noucis-Clen, son bouton blanc non transparent. Adieu les tuniques sur lesquelles est brodé en jaune le dragon de feu ! Adieu les éventails aux couleurs éclatantes qui représentent le dragon impérial !

Que le chef du pouvoir exécutif se hâte de recevoir leurs excuses, ou leurs luges nattes, transformées en faux chignons, vont s'étaler dans les devantures des perruquiers français !

LES ÉVENTAILS

Un article de Paris qui est exporté dans toutes les parties du monde, et que la saison caniculaire dans laquelle nous entrons rend indispensable, est l'éventail.

Paris centralise toutes les parties formant l'ensemble de ce colifichet, qui, avant d'être complet et prêt à être livré à la vente, ne passe pas dans moins de quinze mains différentes.

L'importance de l'exportation n'est pas moindre de deux millions de francs par an. Les débouchés les plus considérables sont l'Italie, le Portugal, le Mexique, les Etats de l'Amérique du Sud, les possessions anglaises dans les Indes et la Chine qui, on le sait, est très habile dans la confection de cet article.

Le département de l'Oise a la spécialité des ouvriers éventailistes. On compte au chef-lieu et dans quelques villages voisins, près de quinze cents ouvriers qui travaillent les bois des éventails, et non seulement les bois, mais la nacre, l'ivoire, l'écaillé, la corne, l'os, etc. Les bois employés sont le citronnier, le santal, l'ébène, l'alisier, le poirier, etc., etc.

Ces ouvriers ruraux sont d'une adresse extrême et sans rivaux pour l'opération délicate de la sculpture, de la découpe et de l'incrustation.

A Paris, on fait la feuille de l'éventail, on l'achève, on met en œuvre, pour donner du prix à cet article, la peinture à l'eau et la gouache.

L'éventail devient un objet d'art recherché lorsqu'il est rehaussé par la peinture d'un artiste distingué, tel que Camille Roqueplan, qui a fait les plus ravissantes aquarelles sur les éventails de la duchesse d'Orléans, la mère du comte de Paris.

Dans le siècle dernier, l'éventail entraînait dans la toilette des petites maîtresses comme objet de goût indispensable. C'est l'époque où l'éventail a réuni toutes les frivolités de l'art et où l'exécution en était parfaite. Le prix de ces objets, quand ils sont rehaussés par le pinceau des Boucher, des Watteau, des Lebrun, est très élevé.

Dans l'énumération des pays où s'écoule ce produit parisien, il n'est pas question de l'Espagne, qui est pourtant le pays où l'éventail entre dans l'intimité de l'existence féminine. C'est que l'Espagne, jalouse de la fabrication de cet objet fort bien complété chez elle, a frappé d'un droit con-

sidérable l'entrée des éventails, ce qui a presque fermé le débouché de cet article de Paris au-delà des Pyrénées.

VARIÉTÉS JUDICIAIRES

LA BANDE A MINA

XX

Le couvent de Saint-Joseph-de-l'Apparition n'était pas encore terminé. C'était une maison fondée dans des conditions exceptionnelles. Dès le début, elle était magnifiquement dotée.

Mlle Emilie de Vialar avait hérité récemment d'une fortune considérable, que lui avait laissée M. Portal, ancien médecin du roi, son grand-père.

Mlle de Vialar était pieuse et charitable; elle voulut consacrer sa fortune à une œuvre pieuse, et elle fonda un couvent à Gaillac.

A cet effet, elle acheta une vaste maison qui donnait d'un côté sur le boulevard des Fossés, de l'autre sur la place Neuve (aujourd'hui place Emilie-de-Vialar).

En bordure de cette place se trouvaient plusieurs masures que la fondatrice acquit, et qu'elle s'empressa de faire démolir, pour donner à son couvent toute l'extension qu'elle avait conçue.

Les travaux nécessités par ces constructions nouvelles n'avaient pas empêché les compagnes de mademoiselle de Vialar de se réunir et de commencer leur vie commune. Elles s'étaient retirées, pour le moment, dans la partie de la maison qui donnait sur un petit jardin attenant au boulevard des Fossés. Un grand salon servait provisoirement de dortoir.

Debril connaissait tous ces détails par sa sœur, qui s'était engagée dans l'ordre de Saint-Joseph-de-l'Apparition.

Comme, toujours, la rumeur publique exagérait la fortune de Mlle de Vialar. On admirait sa généreuse pensée, mais on calculait ce que la réalisation lui coûterait.

La fondatrice de l'ordre avait payé comptant jusqu'à ce jour, environ deux cent mille francs; les travaux d'appropriation devaient revenir à cent mille francs à peu près; les vingt premières sœurs devaient être dotées; l'existence et la perpétuité du couvent étaient assurées par une rente; en outre une somme importante devait être déposée dans le coffre-fort de la supérieure, pour faire face aux dépenses journalières, aux achats de matériaux et au paiement des ouvriers.

Toutes ces circonstances avaient excité les convoitises des malfaiteurs. Plusieurs fois il avait été question du couvent dans les réunions de la bande; Debril se faisait fort de conduire l'expédition et de la mener à bien.

Mina résistait; cette profanation d'une maison consacrée à la piété et aux bonnes œuvres, lui était odieuse; et puis il n'était pas encore sûr de Delphine Naves, la femme du commissaire de police.

Mais ses complices lui disaient avec l'implacable logique du crime :

— Donnez-nous l'équivalent de ce que doit nous rapporter cette affaire

Mina commit seul plusieurs vols; il fit à diverses reprises des distributions d'argent à tous les affiliés. Cela ne suffit pas; les imaginations étaient exaltées, on voulait aller au couvent. Le vol n'était même pas le seul mobile des malfaiteurs, tant la vie de paresse et de débauche qu'ils menaient avait atrophié leur cœur.

Mina dut céder. Il annonça enfin qu'il donnerait avant huit jours l'ordre d'agir. A ce moment, tout entier à la joie d'avoir séduit et de dominer une femme que sa position mettait au-dessus de lui, il oubliait ses scrupules antérieurs.

Cependant il refusa de diriger la bande, Debril se chargea de ce soin.

L'occasion paraissait favorable. Mademoiselle de Vialar venait de recevoir quatre grandes caisses que l'on supposait pleines d'objets précieux. Parmi les portefaix employés à transporter ces caisses au couvent, deux ou trois faisaient partie de la bande. Ils dirent où on les avait placées; c'était dans une pièce attenant à la chambre de la supérieure. Pour y arriver, il fallait traverser le dortoir.

La veille du jour fixé pour l'expédition, on confia la mission de reconnaître les lieux à Solomiac, cultivateur, à qui Mlle de Vialar avait fait faire les gros travaux du jardin.

Solomiac s'introduisit de très-grand matin dans le couvent; il s'assura que les dispositions intérieures n'avaient pas été changées, que des cloisons nouvelles n'avaient pas été dressées.

Mais au moment de se retirer, il arriva

dans une sorte de laboratoire pharmaceutique.

Une lampe éclairait cette pièce encombrée de filtres, et la sœur Elisa, la plus jeune des religieuses, s'était endormie, accoudée sur la table.

Solomiac se troubla; dans sa précipitation, il fit tomber un filtre; la sœur se réveilla, et, croyant que le vacher venait apporter le lait de la communauté, elle dit en se frottant les yeux :

— Voilà deux nuits que je distille; je m'étais assoupie; je n'en puis plus.

Elle vit Solomiac qui s'enfuyait; mais elle ne le connaissait pas, et, d'ailleurs, son esprit était bien loin de concevoir une crainte. Qui donc eût osé troubler la paix de cette sainte retraite ?

Cependant, ne comprenant pas pourquoi le vacher était parti sans rien lui dire, elle voulut l'interroger. Ce brave homme ne comprenait rien à ce qu'on lui disait.

— Vous avez rêvé, répondit-il; je viens d'arriver.

La sœur Elisa n'osa pas raconter son aventure à ses compagnes, par crainte des moqueries.

Ce fut seulement à l'heure de se coucher qu'elle fit part de ses craintes à sa cousine, la sœur Emilie, aujourd'hui supérieure générale de l'ordre de St-Joseph-de-l'Apparition, en remplacement de mademoiselle Vialar, décédée.

La sœur Emilie, à cette époque, avait la surveillance de la maison. Elle n'attachait pas une grande importance aux révélations de sa jeune compagne; néanmoins, elle ferma soigneusement la porte du dortoir et poussa les verrous.

Non contente de ces précautions, la sœur Elisa poussa son lit en travers de la porte.

Ces mesures sauront la communauté d'un épouvantable malheur.

(La suite à demain.) H. SÉRIGNAN.

A VENDRE

Pour cause de départ

Une Voiture à quatre places, dite tabatière, une Jumelé et deux paires de harnais. — S'adresser au bureau du Petit Journal, Rue Confort, 14.

LES REVOLUTIONS

PLUS ÇA CHANGE

PLUS C'EST LA MEME CHOSE

Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes
Même prix, franco par la poste
LYON, EVRARD, éditeur, 32, rue de Lyon.

LES MOISSONS

DU PÈRE GÉRARD

Almanach du 2e semestre, tout d'actualité
Prix : 10 centimes
Chez EVRARD, 32, rue de Lyon, 32.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50
LYON

La librairie EVRARD vient de recevoir de Paris les nouveautés suivantes :

- Histoire authentique de la Commune de Paris, par le vicomte de Beaumont-Vassy. 3 fr. 50
- Les Clubs rouges, par M. de Molinari 3 50
- Entrée de l'Armée dans Paris, Bataille de sept Jours, par Louis Zeziarski. 1
- Histoire de la Guerre de Prusse (1870-1871), par Amédée de Césena 4
- Rapports militaires sur la Prusse, par le colonel Stoffel 6

PAPIERS ET CORRESPONDANCES

De la FAMILLE IMPÉRIALE

Edition collationnée sur le texte de l'imprimerie nationale
2 volumes. — Prix : 6 francs
En vent à la librairie EVRARD, 32, r. de Lyon

5^e ANNÉE — IMPARTIALITÉ — PROBITÉ — INDÉPENDANCE

LA SURETÉ FINANCIÈRE

Paraissant tous les dimanches
Avec tous les renseignements financiers et les tirages de la semaine.

5 fr. par an, pour toute la France
BUREAUX : A Paris, 14, rue de Châteaudun

52, Rue de Lyon, 52

LIBRAIRIE EVRARD

ABONNEMENTS SANS FRAIS

A tous les Journaux

Pour tous les articles non signés : GUYMÉ.
Lyon, imp. O. Bougnot-Rusand, rue Biella, 3